



Cagnotte le 05 avril 2024

## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Madame la Préfète des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

**Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)**

**Objet : Moliets – travaux de désensablement sur la plage principale**

Madame la Préfète,

Excusez-nous de revenir vers vous une nouvelle fois même s'il est vrai que les séries sont de plus en plus populaires.

Par communication sur son site « Facebook », la Mairie de MOLIETS informe que des travaux de « désensablement » seront effectués sur sa Plage principale à compter du 08 Mai 2024, un Arrêté Municipal devant être pris.

En l'état actuel de l'information, nul ne sait si les travaux vont affecter le Domaine public maritime ou le périmètre de la Réserve fixé par Décret n° 81.889 du 29 Sept. 1981, l'Arr. Min. du 26 Oct. 2004 classant en Zone de Protection Spéciale, l'Arr. Min. du 10 Fév. 2016 classant en Zone Spéciale de Conservation, sans oublier l'Aire Maritime Protégée créée en 2018, la seule du Département.

Par courrier en date du 17 Décembre 2023, resté sans réponse, j'attirais votre attention sur de multiples points car les travaux engagés dans le cadre de détournement du Courant enfreignaient de nombreuses lois. Ainsi, la Commune était dispensée, notamment, et encore en 2023, d'Autorisation d'Occupation du Territoire (AOT). De plus, des sables contenant des Granulés Plastiques Industriels (GPI) étaient déversés en Zone Natura 2000 par le Conseil Départemental des Landes polluant ainsi le site, les GPI semblant être admis par la Préfecture, aucune réponse n'ayant été apportée à notre courrier précité ! Pourriez-vous indiquer à la SEPANSO si les travaux annoncés par la Mairie de MOLIETS ont été précédés d'une AOT puisque susceptibles de porter atteinte à des zones NATURA 2000 et protégées par des textes de l'Union Européenne très strictes !

En vous remerciant pour les réponses que vous apporterez à nos questions, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[Georges.cingal@orange.fr](mailto:Georges.cingal@orange.fr)